



ÉTUDIANTS



18,16 € ou 28,18 €/mois
Des prestations de qualité
à des tarifs étudiés pour vous !

www.mutuellemcf.fr

Santé · Prévoyance Étudiants

2025

Tarif au 1^{er} janvier 2025

Votre garantie MCF Santé

Nos cotisations mensuelles adaptées à votre situation (Toutes taxes comprises) :

- **18,16 €** pour une personne couverte
- **27,55 €** pour deux personnes couvertes (vous-même et votre ayant droit reconnu au titre de la Sécurité sociale)
- **31,87 €** pour plus de deux personnes couvertes, quel que soit le nombre de personnes (vous-même et vos ayants droits reconnus au titre de la Sécurité sociale)

	REMBOURSEMENTS*		
	S.s.	MCF Santé	Total
♥ Soins courants			
• Consultations des médecins généralistes et psychiatres	70 %	30 %	100 %
• Consultations des médecins spécialistes	70 %	30 %	100 %
• Actes techniques médicaux ; actes de diagnostic	70 %	120 %	190 %
• Psychologue remboursé par la S.s.	60 %	40 %	100 %
• Radiologie	70 %	60 %	130 %
• Auxiliaires médicaux (infirmier, orthophoniste, etc.)	60 %	40 %	100 %
• Kinésithérapeute	60 %	70 %	130 %
• Sage femme	70 %	30 %	100 %
• Analyses	60 %	40 %	100 %
• Transports	55 %	45 %	100 %
• Cures thermales	65 %	35 %	100 %
📦 Pharmacie			
• Médicaments	65 %	35 %	100 %
	30 %	70 %	100 %
• Matériel médical	60 %	100 %	160 %
• Vaccins et injections		Frais réels	Frais réels
🏥 Hospitalisation			
• Honoraires et frais de séjour	80 ou 100 %	100 %	180 ou 200 %
• Forfait de 24 € sur les actes lourds		24 €	24 €
• Forfait journalier		20 €/jour	20 €/jour
• Forfait hébergement en cas de séjour hospitalier en ambulatoire		15 €	15 €
• Forfait Patient Urgence		18 €	18 €
• Chambre particulière	40 €/jour ou forfait négocié		
• Frais d'accompagnement	33 €/jour ou forfait négocié		

Pendant vos stages effectués à l'étranger, les

REMBOURSEMENTS*

	S.s.	MCF Santé	Total
🕶️ Optique			
• Équipements de classe A (100% santé) : verres et monture, prestation d'adaptation et accessoires	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
• Équipements de classe B (tarif libre)			
- Monture	0,03 €	50 €	50,03 €
- Verres simples	0,03 €	62 €	62,03 €/verre
- Verres complexes	0,03 €	95 €	95,03 €/verre
- Verres très complexes	0,03 €	110 €	110,03 €/verre
• Lentilles médicales			
- Adhérents de moins de 35 ans		160 €/an	160 €/an
- Adhérents de 35 ans et plus		110 €/an	110 €/an
• Chirurgie réfractive (laser)		300 €/œil	300 €/œil
🦷 Dentaire			
• Soins	60 %	40 %	100 %
• Consultations	60 %	40 %	100 %
• Consultations Spécialistes	60 %	40 %	100 %
• Actes techniques médicaux	60 %	120 %	180 %
• Radiologie	60 %	60 %	120 %
• Inlay-onlay	60 %	90 %	150 %
• Orthodontie acceptée par la S.s.	60 ou 100 %	250 %	310 ou 350 %
• Orthodontie refusée par la S.s., pour les bénéficiaires de moins de 35 ans		200 €/semestre	200 €/semestre dans la limite de 4 semestres
• Prothèses dentaires dans le cadre du 100% santé selon texte réglementaire	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
• Prothèses dentaires, hors 100% santé	60 %	230 %	290 %
• Implantologie		500 €/an	500 €/an
👂 Audioprothèses			
• Appareils de classe 1 (100% santé) (soumis à prix limite de vente)	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
		710 €	950 €
• Appareils de classe 2 (tarification libre)	60 %	800 €	60 % + 800 €

* Les taux s'appliquent à la base de remboursement Sécurité sociale (BR).

🔗 Avec MCF Santé et MCF Santé Plus, la Mutuelle propose également des prestations pour des actes ou des soins non pris en charge par la Sécurité sociale

- **Psychothérapie de l'enfant** : bilan : 50 €, séance : 30 €
- **Psychothérapie, 18 ans et plus** (dans la limite de 6 séances/an), MCF Santé 40 €/séance ; MCF Santé Plus 50 €/séance
- **Ostéopathie et chiropraxie** (sous conditions, voir les statuts) : 20 €/séance, dans la limite de 4 séances/an
- **Forfait "Hygiène Féminine"** : 40 €/an

➤ Liste non exhaustive, voir notice dans votre espace adhérent.

deux garanties, MCF Santé et MCF Santé Plus,
(sauf pour les prothèses dentaires et l'optique pour lesquel

Votre garantie MCF Santé Plus

Nos cotisations mensuelles adaptées à votre situation (toutes taxes comprises) :

- **28,18 €** pour une personne couverte
- **42,16 €** pour deux personnes couvertes (vous-même et votre ayant droit reconnu au titre de la Sécurité sociale)
- **48,84 €** pour plus de deux personnes couvertes, quel que soit le nombre de personnes (vous-même et vos ayants droits reconnus au titre de la Sécurité sociale)

REMBOURSEMENTS*

♥ Soins courants

	S.s.	MCF Santé +	Total
• Consultations des médecins généralistes ayant signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 14 € dans la limite du prix payé	100 % + 14 € dans la limite du prix payé
• Consultations des médecins généralistes n'ayant pas signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 7 € dans la limite du prix payé	100 % + 7 € dans la limite du prix payé
• Consultations des médecins spécialistes ayant signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 20 € dans la limite du prix payé	100 % + 20 € dans la limite du prix payé
• Consultations des médecins spécialistes n'ayant pas signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 8 € dans la limite du prix payé	100 % + 8 € dans la limite du prix payé
• Consultations des psychiatres ayant signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 15 € dans la limite du prix payé	100 % + 15 € dans la limite du prix payé
• Consultations des médecins psychiatres n'ayant pas signé l'OPTAM**	70 %	30 % + 4 € dans la limite du prix payé	100 % + 4 € dans la limite du prix payé
• Psychologue remboursé par la S.s.	60 %	40 %	100 %
• Consultations des médecins non conventionnés par l'assurance maladie	70 % TA	+ 30 % TA	100 % TA
• Actes techniques médicaux ; actes de diagnostic	70 %	130 %	200 %
• Radiologie	70 %	80 %	150 %
• Auxiliaires médicaux (infirmier, orthophoniste, etc.)	60 %	40 %	100 %
• Kinésithérapeute	60 %	90 %	150 %
• Sage femme	70 %	30 %	100 %
• Analyses	60 %	40 %	100 %
• Transports	55 %	45 %	100 %
• Cures thermales	65 %	35 %	100 %

* Les taux s'appliquent à la base de remboursement Sécurité sociale (BR).

** OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (médecin secteur I) et OPTAM CO (chirurgien et gynécologue obstétricien du secteur II).

La MCF, une mutuelle à votre écoute, sans intermédiaire

- La gestion de votre dossier est assurée en direct, sans intermédiaire. Les personnes que vous contacterez à la Mutuelle pour tout renseignement, sont les gestionnaires de votre dossier, ce qui permet une réponse immédiate à vos demandes.
- Votre conjoint(e) a également la possibilité d'adhérer à notre Mutuelle à titre personnel. Pour connaître les modalités de cette adhésion et les cotisations qui seraient appliquées, n'hésitez pas à nous interroger.

prévoient la prise en charge de vos frais de santé
(elles les grilles prestataires des statuts s'appliquent).

REMBOURSEMENTS*
S. s. MCF Santé + Total
 **Pharmacie**

• Médicaments	65 % 30 %	35 % 70 %	100 % 100 %
• Matériel médical	60 %	100 %	160 %
• Vaccins et injections		Frais réels	Frais réels

 **Hospitalisation**

• Honoraires et frais de séjour	80 ou 100 %	100 %	180 ou 200 %
• Forfait de 24 € sur les actes lourds		24 €	24 €
• Forfait journalier		20 €/jour	20 €/jour
• Forfait hébergement en cas de séjour hospitalier en ambulatoire		35 €	35 €
• Forfait Patient Urgence		18 €	18 €
• Chambre particulière		45 €/jour ou forfait négocié	
• Frais d'accompagnement		40 €/jour ou forfait négocié	

 **Optique**

• Équipements de classe A (100% santé) : verres et monture, prestation d'adaptation et accessoires	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
• Équipements de classe B (tarif libre) :			
- Monture	0,03 €	50 €	50,03 €
- Verres simples	0,03 €	75 €	75,03 €/verre
- Verres complexes	0,03 €	150 €	150,03 €/verre
- Verres très complexes	0,03 €	200 €	200,03 €/verre
• Lentilles médicales :			
- Adhérents de moins de 35 ans		200 €/an	200 €/an
- Adhérents de 35 ans et plus		130 €/an	130 €/an
• Verres : en cas d'opération de la cataracte ou de dégénérescence maculaire	60 %	Dans la limite des plafonds fixés par décret	Dans la limite des plafonds fixés par décret
• Chirurgie réfractive (laser)		350 €/œil	350 €/œil

 **Dentaire**

• Soins	60 %	40 %	100 %
• Consultations	60 %	40 % + 14 € dans la limite du prix payé	100 % + 14 € dans la limite du prix payé
• Consultations spécialistes	60 %	40 % + 20 € dans la limite du prix payé	100 % + 20 € dans la limite du prix payé
• Actes techniques médicaux	60 %	130 %	190 %
• Radiologie	60 %	80 %	140 %
• Orthodontie acceptée par la S. s.	60 ou 100 %	250 %	310 ou 350 %
• Inlay-onlay	60 %	300 %	360 %
• Orthodontie refusée par la S. s., pour les bénéficiaires de moins de 35 ans		400 €/semestre	400 €/semestre dans la limite de 4 semestres
• Prothèses dentaires dans le cadre du 100% santé selon texte réglementaire	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
• Prothèses dentaires, hors 100% santé	60 %	300 % 900 €/an 1 000 €/an (après 2 années civiles complètes dans le contrat)	360 % 900 €/an 1 000 €/an (après 2 années civiles complètes dans le contrat)
• Implantologie			

 **Audioprothèses**

• Appareils de classe 1 (100% santé) (soumis à prix limite de vente)	60 %	Prix limite de vente moins remboursement Sécurité sociale	Prix limite de vente (intégralité de la dépense)
• Appareils de classe 2 (tarification libre)	60 %	710 € 800 €	950 € 60 % + 800 €

à hauteur de 90 % de la dépense engagée

Pour limiter votre « reste à charge », MCF met à votre disposition des réseaux de soins conventionnés

Un réseau de partenaires conventionnés



Un réseau optimum en optique,
audio-prothèse et dentaire

- Un supplément de 20 € par verre remboursé
- Tiers payant assuré

Un réseau de dentistes conventionnés

- Convention avec les centres dentaires mutualistes.

Un réseau d'établissements conventionnés

- Permettant une limitation des dépassements d'honoraires et une meilleure prise en charge des tarifs de chambre particulière grâce à des tarifs négociés.



Vos garanties Prévoyance facultatives

Perte de rémunération (incapacité/invalidité)

- Pour les fonctionnaires titulaires, après 90 jours d'arrêt maladie, la Mutuelle complète la perte de revenus subie (1/2 traitement + primes), de telle sorte que le cumul du traitement versé par l'Administration et des indemnités versées par la Mutuelle permette le maintien de vos revenus à hauteur de 100 % des traitements + primes déclarés à la Mutuelle pour l'année considérée en cas de congés maladie ordinaire, et la première année en cas de congés de longue maladie ou de longue durée.
- En cas de mise en invalidité, une rente peut être servie jusqu'à l'âge de 65 ans pour les risques survenus avant le 31/12/2023 et jusqu'à l'âge de 70 ans pour les risques survenus à partir du 1^{er} janvier 2024.
- La cotisation mensuelle (hors taxes) : 0,0836 % du revenu annuel.

Frais d'obsèques

- Versement d'un forfait de 3 000 € permettant de couvrir tout ou partie des frais d'obsèques.
- Cotisation mensuelle : 4 €.

La mutuelle c'est encore...

Une assistance vie quotidienne avec INTER MUTUELLE ASSISTANCE

- **Sur simple appel au 05 49 34 88 87**

Des réponses à vos problèmes d'aide à domicile, de garde d'enfant...

- **Sur notre site internet www.mutuellemcf.fr**

Via l'espace adhérent MCF, vous avez accès direct à la plateforme IMA « Ma santé au quotidien » avec les services gratuits :

- prévention santé
- consultation médicale à distance
- rapatriement en cas d'accident ou de décès
- prise de rendez-vous en ligne chez un généraliste ou un spécialiste
- géolocalisation d'établissements de santé
- assurance rapatriement en cas d'accident ou de décès...

Vos opérations immobilières facilitées avec...

La caution, le taux d'assurance privilégié MFP

- Pas de frais d'hypothèque avec le CAUTIONNEMENT de la MFPrécaution pour vos prêts au logement contractés auprès de la BFM (Banque Française Mutualiste), les caisses d'Épargne et de Prévoyance, la Banque Postale, le Cetelem immobilier, la BCPE Internationale et Outre-Mer, le Crédit Foncier de France, le Crédit Mutuel, le Groupe Banque Populaire, le Crédit du Nord, la Banque Transatlantique, le Crédit Agricole et le Crédit Industriel et Commercial.
- Un taux d'assurance étudié pour votre situation d'agent public : contacter la Mutuelle.

Des secours et prêts exceptionnels à caractère social

- Soumis à l'examen d'une Commission d'Administrateurs de la Mutuelle.

Votre compte adhérent en ligne

- Désormais une seule adresse pour consulter votre compte adhérent à tout moment sur : adherent.mutuellemcf.fr

Capital décès (exonéré de droits de mutation)

- Cette garantie permet d'assurer l'avenir de vos proches, en cas de décès prématuré, par le versement d'un capital équivalent, selon votre choix, à 1, 2 ou 3 fois le montant de vos revenus annuels.
- Cotisation mensuelle en fonction de l'âge et du capital garanti :

Avant 30 ans : 0,006 %

De 40 à 44 ans : 0,017 %

De 30 à 34 ans : 0,008 %

De 45 à 49 ans : 0,026 %

De 35 à 39 ans : 0,014 %

De 50 à 54 ans : 0,042 %

MCF, avec nos partenaires... des prestations en plus !



**La Banque Française Mutualiste est la banque de
chaque agent du secteur public**



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

Elle vous propose une
offre bancaire adaptée
à vos besoins :

- Le Prêt BFM Élève¹ pour financer les dépenses liées à votre vie scolaire.
- Des solutions avantageuses² pour louer votre logement ou pour votre projet d'achat immobilier³.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de
remboursement avant de vous engager.**

¹ Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM, à conditions d'être âgé de 18 à 34 ans inclus à la souscription du prêt et d'être titulaire d'un compte bancaire en agence Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée le cas échéant). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

² Voir conditions en agence Société Générale ou sur www.bfm.fr.

³ Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par Société Générale. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant suivant le type de prêt. Voir conditions en agence Société Générale.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 118 763 309,50 € - RCS Paris 326 127 784 - Intermédiaire en assurance (ORIAS n° 08 041 372 - www.orias.fr) - Siège social : 56-60, Rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - Société anonyme coopérative de banque au capital de 1 066 714 367,50 € - RCS Paris 552 120 222 - Intermédiaire en assurance (ORIAS n° 07 022 493 - www.orias.fr) - Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Retrouvez-nous sur :



<https://www.facebook.com/MutuelleMCF>



<https://www.linkedin.com/company/mutuelle-mcf>



https://twitter.com/Mutuelle_MCF



https://www.instagram.com/mutuelle_mcf

Mutuelle Centrale des Finances

110 rue de Picpus - CS 80504 - 75131 Paris cedex 12

Tél. : 01 41 74 31 00

E-mail : mcf@mutuellemcf.fr



www.mutuellemcf.fr

